

Conditions générales pour vos séjours à Horizons Ré

INDIVIDUELS Printemps Eté Automne 2008

FRAIS DE DOSSIER - ADHESION

Pour séjourner dans notre résidence, il faut être ou devenir adhérent de l'association et acquitter une cotisation. Celle-ci comprend l'adhésion à l'association et les frais de dossier. Le montant est de 12€ pour 2008. En aucun cas l'adhésion et les frais de dossier ne peuvent être remboursés.

TARIFS

Ils sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omission. Ils sont calculés de la manière suivante :

Logement sans restauration, le prix dépend de la taille et du type de l'hébergement mis à disposition. Nous indiquons la capacité maximum. Le nombre d'occupants ne pourra en aucun cas dépasser le nombre de places indiqué, ou le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation.

Nos tarifs incluent, pour 8 jours/7 nuits :

- l'appartement équipé
- le linge de lit.
- l'animation adultes et enfants, en journée ou en soirée (à 2Km).

Nos tarifs ne comprennent pas :

- le linge de toilette (option possible).
- la taxe communale de séjour est facturée en sus des frais de séjour.

Nous ne pouvons être tenu pour responsable de toute modification portée à notre connaissance après la réservation du séjour.

La garantie annulation doit être souscrite au moment de votre réservation.

MODALITES DE PAIEMENT

Le montant des arrhes à verser lors de votre réservation ainsi que les échéances de paiement de votre séjour sont :

- 30 % à la réservation
- Solde : 30 jours avant votre arrivée

Le règlement du solde de votre séjour s'effectue, sans rappel de notre part, au plus tard 1 mois avant la date de votre séjour à la résidence de vacances, sous peine d'annulation de votre réservation. Votre réservation devient effective au moment du versement des arrhes.

CONDITIONS DE LOGEMENT

- Arrivées et départs : les arrivées ont lieu le dimanche après midi et les départs, le dimanche matin.

Selon nos disponibilités, nous pouvons aménager vos dates d'arrivées et départs.

- En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeurs.
- Animaux : les animaux sont acceptés (voir conditions tarifaires).

CAUTION :

Une caution vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel détérioré ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage, si votre logement n'est pas rendu propre ou en bon état. En cas de départ nocturne sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'association ne peut être contestée.

DÉSISTEMENT

En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). A défaut de contracter la garantie annulation proposée, les conditions d'annulation de séjour, quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront selon le détail précisé ci après :

- Plus de 30 jours avant le séjour : nous conservons les arrhes.
 - Entre 30 jours et 8 jours : nous conservons 50% du montant du séjour.
 - Moins de 8 jours avant le début du séjour, nous conservons l'intégralité de celui-ci.
- Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

QUALITE DU SEJOUR

A l'issue de votre séjour, merci de bien vouloir compléter la fiche d'appréciation qui vous sera remise. Vous pourrez y indiquer vos motifs de satisfaction ainsi que les problèmes éventuels que vous auriez rencontrés. Ces fiches sont traitées par notre service qualité, lequel répond à toutes questions de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations.

DIVERS

Notre résidence de Vacances Horizons Ré ne peut être tenu responsable des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, y compris le parking.